

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 81-84

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2__81_0

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Procès-verbal de la séance du 5 mars 1861.

Le 5 mars 1861, la société de statistique de Paris s'est réunie dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. de Lavergne, membre de l'Institut.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté sans réclamation.

M. Millot fait hommage à la Société des travaux ci-après :

1° Tableau synoptique et par millième des principaux faits statistiques publiés dans le dernier ouvrage de M. de Lavergne, ayant pour titre : *l'Économie rurale de la France depuis 1789* ;

2° Développement du tableau intitulé : *Budget municipal du Parisien de 1797 à 1837*, travail destiné à être continué jusqu'en 1859 ;

3° *Dépenses du Parisien en 1826*, travail destiné à être continué pour les années 1840, 1850, 1852 et 1856 à 1859.

M. Jourdier fait hommage à la Société de deux tableaux statistiques ayant pour titre, le premier : *Tableau comparatif du nombre des propriétaires en Russie d'après certaines catégories, de 1837 à 1857* ; le second : *Tableau général du nombre des serfs en Russie en 1859 et du produit qu'ils donnent*.

M. Jourdier donne diverses explications à l'appui de ces tableaux.

M. Ramon de la Sagra, membre de la Société, lui fait hommage d'un exemplaire de la *Balance générale du commerce de l'île de Cuba pour 1858*.

MM. le docteur Boudin et Hipp. Blanc, membres de la Société, lui font hommage d'un exemplaire de l'ouvrage qu'ils ont publié sous le titre de : *Éléments de statistique et de géographie générales*.

Sont élus membres de la Société, sur la proposition de M. le président, MM. Duvernet, chef de division à la préfecture de la Drôme, et le docteur Girard de Cailleux, inspecteur général du service des aliénés du département de la Seine.

Conformément à ses statuts, la Société ajourne à la séance suivante sa décision

sur la candidature de MM. Glaisot, propriétaire à Paris, et Victor de Porochine, ancien professeur d'économie et de statistique à l'université de Saint-Petersbourg.

M. le Président signale à la Société la présence à la séance de M. Ducpétiaux, inspecteur général honoraire des établissements pénitentiaires et hospitaliers du royaume de Belgique, et membre de la commission centrale de statistique belge. Sur l'invitation de M. le Président, M. Ducpétiaux prend place au bureau, au milieu des marques générales d'une vive sympathie.

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'elle avait chargé son Bureau de lui faire un rapport sur la question de savoir s'il y a lieu d'insérer au journal de la Société les procès-verbaux de ses séances. Le Bureau, après un mûr examen de la question, s'est prononcé affirmativement sur l'utilité de l'insertion. Il a pensé ensuite que les procès-verbaux devant être insérés en entier, il convenait qu'ils fussent rédigés en vue de la publication dont ils devront être l'objet.

Après une courte discussion, la Société décide : 1^o que les procès-verbaux des séances seront insérés dans son recueil, sauf les suppressions que le Bureau jugerait indispensables; 2^o que cette décision s'appliquera aux procès-verbaux des deux premières séances.

La Société avait décidé, dans une de ses séances précédentes, qu'une commission serait chargée de préparer un cadre-modèle d'un dénombrement périodique des professions. M. le Président propose de former immédiatement cette commission et de la composer des membres dont les noms suivent : MM. Dufau, Bertrand, Horn, Ach. Guillard et Passy, président.

Cette proposition est adoptée.

La parole est donnée à M. Jules Pautet pour la lecture d'une note sur les *Écoles de réforme de la Belgique*.

A la suite de cette communication, M. le Président demande à M. Ducpétiaux, créateur de ces écoles et auteur du travail analysé par M. Pautet, s'il n'a pas d'observations à ajouter à la lecture qui vient d'avoir lieu.

M. Ducpétiaux, en remerciant M. Pautet des éloges qu'il a bien voulu donner à la Belgique à l'occasion de la création des écoles de réforme, et à lui-même comme promoteur de cette création, croit devoir à la vérité de dire qu'elle ne constitue pas une œuvre réellement nouvelle. Elle a été inspirée par une institution analogue existant en France déjà depuis longtemps et avec un succès incontesté, la colonie agricole de Mettray. Appelé à organiser des établissements publics destinés à la réforme des jeunes délinquants, il crut devoir aller étudier ceux de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, et son attention se porta tout particulièrement sur la colonie de Mettray. Au fond, l'école agricole de Ruysselede a de très-nombreuses analogies avec Mettray. La seule différence entre les deux maisons consiste en ce que les jeunes colons belges sont tous logés sous le même toit, tandis que, dans l'asile de M. Demetz, ils habitent des corps de bâtiments séparés et distincts. Le classement par section a également été préféré en Belgique au classement par famille. Mais, au fond, cette différence est peu sensible. « Ainsi, Messieurs, dit en terminant M. Ducpétiaux, c'est la France, c'est votre pays qui a eu l'initiative de l'institution de réforme dont M. Pautet vient de faire connaître les résultats. J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à la Société, pour sa bibliothèque, un exemplaire d'un travail spécial sur l'école agricole de Ruysselede. »

M. le Président remercie M. Ducpétiaux de ses observations, ainsi que du sentiment de convenance et d'équité qui les a inspirés.

M. le D^r Boudin lit une notice statistique sur la rage canine.

Cette lecture donne lieu aux observations suivantes :

M. le D^r *Guillard* fait remarquer qu'il semble résulter des documents produits par M. le D^r Boudin que les cas de rage sont plus fréquents en été que dans les autres saisons.

M. *Boudin* ne croit pas pouvoir affirmer, malgré les faits qu'il a produits et qui semblent confirmer la remarque du préopinant, que cette opinion soit fondée. Il est cependant disposé à l'adopter en se fondant sur ce fait que les chiens sortent plus fréquemment dans la belle saison qu'en hiver. Il y aurait d'ailleurs une question préalable à résoudre, c'est celle de savoir si la rage peut se produire spontanément ou si elle est nécessairement le résultat de morsures. La spontanéité a été admise par quelques vétérinaires; mais les cas cités sont en si petit nombre et si incertains, qu'on peut croire qu'ils sont tout simplement le résultat d'observations insuffisantes et incomplètes. Pour l'honorable membre, il n'admet pas comme fondée la doctrine de la spontanéité.

M. le D^r *Bertillon* ne croit pas à l'influence de la chaleur sur la rage. On sait, dit-il, que les chiens, objet d'une sorte de respect religieux à Constantinople, y sont en nombre très-considérable. Eh bien! on s'accorde à dire que les cas de rage dans cette ville, malgré l'élévation habituelle de la température, sont très-rares.

M. *Boudin*. Dans les premières années de l'occupation, on croyait que la rage n'existait pas en Algérie. Depuis, elle y a fait des ravages comme en Europe. Comment expliquer ce changement? Très-probablement par cette circonstance que les communications avec l'étranger sont devenues plus fréquentes. On dira, il est vrai, que les voyageurs ou les colons qui se rendent en Algérie n'emmènent pas avec eux des chiens enragés. Mais, d'après les exemples de cas d'incubation très-prolongée que l'orateur a cités, il est très-probable que la colonie a reçu des chiens auxquels le virus avait été inoculé, mais chez lesquels la maladie ne s'était pas encore développée. M. *Boudin* ajoute que le diagnostic de la rage, quand elle ne s'est pas encore manifestée par des symptômes extérieurs, présente de très-grandes difficultés et que les vétérinaires les plus habiles s'y trompent fréquemment. Il cite des faits dans ce sens.

Un *membre* demande si l'on a découvert un remède.

Un *autre membre* cite la cautérisation.

Le D^r *Boudin* fait remarquer que la cautérisation n'est pas un remède, mais une mesure préventive. En fait, le remède est encore à trouver.

M. *Millot* est disposé à croire à un plus grand nombre de cas en été, et, comme le D^r *Boudin*, il en trouve la cause dans ce fait qu'à cette époque de l'année, la circulation des chiens est plus considérable qu'à toute autre. D'abord leurs maîtres les laissent plus facilement sortir et sortent eux-mêmes plus souvent avec eux. Ces animaux sentent d'ailleurs plus vivement le besoin de sortir par une température plus élevée que lorsqu'ils sont engourdis par le froid. Sous ce rapport, ils subissent les mêmes influences que l'homme.

M. *Lamé Fleury* demande si l'autopsie des individus décédés de la rage a fait découvrir des lésions d'une nature particulière.

M. *Boudin* fait connaître qu'il a eu à procéder trois fois, comme médecin en chef d'hôpitaux militaires, à l'autopsie d'individus décédés de la rage et que, dans ces trois cas, il n'a constaté aucune altération des organes. Seulement il a remarqué une sécheresse générale qui lui paraît pouvoir s'expliquer par l'abstention de tout liquide par le malade.

D'après M. *Jourdiér*, ce fait que les organes de l'individu mort de la rage ont été trouvés intacts (fait qui peut, d'ailleurs, n'être pas général), ne paraît pas devoir s'appliquer aux animaux. Ainsi, dans les nombreuses autopsies faites à l'école d'Alfort, on a souvent trouvé dans l'estomac les matières les plus étrangères à l'alimentation habituelle des chiens. On y a presque toujours constaté, en outre, une injection très-caractérisée des muqueuses, qui étaient passées à l'état rouge très-vif.

M. *Boudin* expose qu'en ce qui concerne l'homme, deux questions importantes ont été soulevées. La première consiste à savoir s'il peut être atteint d'hydrophobie ; la seconde s'il peut la communiquer à l'homme. La première a été résolue affirmativement ; la seconde négativement. Mais l'homme peut communiquer la rage aux animaux. Ainsi feu Magendie a inoculé deux chiens avec de la bave d'un homme hydrophobe et la maladie s'est déclarée, tandis qu'il n'y a pas d'exemple connu ou au moins scientifiquement constaté de la transmission du virus rabique de l'homme à l'homme.

La séance est levée.
